

Paris, le 20 janvier 2022

**L'Ordre de Malte France lance la nouvelle édition de sa quête nationale annuelle afin de poursuivre son combat historique contre la lèpre**

*La lèpre est aujourd'hui bien loin du quotidien des Français. Or ce n'est pas parce que nous ne la voyons pas qu'elle ne sévit plus. Cette maladie, très handicapante et stigmatisante, continue de faire des ravages dans le monde alors que des traitements peu onéreux et efficaces existent. Dépistage de la maladie, opérations chirurgicales, traitements et soins, mais également formation du personnel soignant, sont nécessaires pour une bonne prise en charge des patients, souvent isolés. C'est pourquoi l'Ordre de Malte France se mobilise une nouvelle fois en organisant sa quête nationale afin de continuer à combattre cette maladie et permettre un accompagnement de qualité pour les patients en Afrique et Asie du Sud-Est.*

**Campagne de collecte de dons dans toute la France les 28, 29 et 30 janvier 2022 et en digital sur [lepre.ordredemaltefrance.org](http://lepre.ordredemaltefrance.org)**

**Paris, le 20 janvier 2022** – Dans le monde, plus de 120 pays continuent d'être touchés par la lèpre et plus de 3 millions de personnes en sont gravement handicapées. Toutes les trois minutes, une personne apprend qu'elle en est frappée. En l'absence de traitement, cette maladie tropicale provoque des lésions cutanées et nerveuses qui peuvent induire un handicap irréversible ou des mutilations.

L'Ordre de Malte France et ses équipes mènent une lutte acharnée pour soigner et accompagner les patients souffrant de cette maladie. Dès sa création, l'association a fait de la lutte contre la lèpre un axe prioritaire et intervient encore aujourd'hui dans 11 pays<sup>1</sup> particulièrement touchés. En 50 ans, plus de 500 médecins africains, français vietnamiens, cambodgiens et laotiens ont été spécifiquement formés. Chaque année, ce sont plus de 30 000 malades qui sont traités médicalement, mais aussi accompagnés dans leur réinsertion car l'isolement – corollaire de la maladie – est source d'une grande détresse psychologique, économique et sociale.



**DONNEZ DÉS MAINTENANT**  
[ordredemaltefrance.org](http://ordredemaltefrance.org)



Le Professeur Francis Chaise, directeur du programme lèpre au sein de l'Ordre de Malte France témoigne : *La lèpre évolue différemment d'un malade à un autre. Plus la maladie est dépistée tôt, moins les infirmités et les mutilations sont fréquentes. (...) Il faut porter une attention soutenue à des signes cutanés et nerveux en zone d'endémie. Ensuite, il faut systématiquement dépister les cas contact. (...) Cela exige un investissement lourd en temps et en moyens. Et à ce jour, il n'existe pas de vaccin contre la lèpre, ni de test fiable pour poser un diagnostic chez un patient ne présentant aucun signe clinique.*

<sup>1</sup> Bénin, Cameroun, Cambodge, Laos, Madagascar, Mauritanie, Mozambique, République du Congo, République de Guinée, Sénégal et Vietnam.

L'Ordre de Malte France intervient auprès des patients et des personnels soignants à chaque étape clé de la prise en charge :

- **Dépistage et soins** : l'Ordre de Malte France participe à des programmes nationaux de surveillance et de traitement y compris dans des zones difficiles d'accès grâce à des consultations itinérantes visant à apporter aux patients les médicaments directement sur leurs lieux de vie et à assurer le suivi efficace des complications de la maladie.
- **Traitement chirurgical des séquelles** : dans un cas sur trois, les nerfs du patient sont touchés. Une intervention chirurgicale devient nécessaire pour lui rendre l'usage de ses membres souvent paralysés.
- **Réhabilitation et réinsertion** : une fois traités, les lépreux peuvent garder des séquelles de leur maladie. Les patients doivent donc réapprendre les gestes quotidiens, facilités dans certains cas par des prothèses et appareils adaptés, réalisés sur place et sur mesure. Ils sont également accompagnés dans leur réinsertion socio-économique.
- **Formation du personnel soignant** : pour apporter les meilleurs soins aux malades, des experts médecins et chirurgiens interviennent dans nos structures et forment tout le personnel médical à la prise en charge de la lèpre.

En 2021, grâce à la solidarité des Français, l'Ordre de Malte France a pu poursuivre sa prise en charge des patients et organiser de nouvelles interventions chirurgicales. En 2022, malgré la pandémie, il nous faut faire plus. Pour financer notre programme de lutte contre la lèpre, nous avons besoin de la générosité du plus grand nombre.



Pour cette campagne 2022, l'appel aux dons lancé par l'Ordre de Malte France prend la forme d'une quête traditionnelle de rue assurée par près de 10 000 bénévoles mais également en ligne – avec la possibilité de créer sa collecte personnelle. Les dons collectés lors de cette nouvelle édition permettront de contribuer au financement des missions de dépistage, l'hospitalisation des malades, les actes de chirurgies réparatrices, l'envoi de médicaments. Ils permettront également de continuer à former le personnel médical, paramédical ou sanitaire (agents des relais communautaires).

Plus d'informations sur : [lepre.ordredemaltefrance.org](http://lepre.ordredemaltefrance.org)

---

### **À propos de l'Ordre de Malte France**

Émanation française du plus ancien organisme caritatif au monde, l'Ordre de Malte France se mobilise auprès des plus fragiles à travers des initiatives de terrain dans les secteurs de la santé, du secourisme et de la solidarité. Fidèle à sa vocation hospitalière, l'association catholique agit – en France et dans 26 pays – autour de 4 axes clés : accueillir, secourir, soigner, accompagner. Forte de ses 12 000 bénévoles et plus de 2000 salariés, l'Ordre de Malte France lutte contre l'exclusion, aide les personnes malades, âgées et dépendantes, en situation de précarité ou atteintes d'Alzheimer, ou encore les enfants et les adultes en situation de handicap ou porteurs de troubles du spectre de l'autisme. En plaçant la Charité au cœur de son engagement, l'Ordre de Malte France tend la main chaque jour à celles et ceux qui en ont le plus besoin.



**ORDRE DE MALTE**  
FRANCE



L'association est agréée par le Comité de la Charte du don en confiance, organisme d'agrément et de contrôle des associations et fondations faisant appel à la générosité du public.

Contacts presse PLEAD :

Elodie Augrandenis – 06 48 03 65 24 – [elodie.augrandenis@plead.fr](mailto:elodie.augrandenis@plead.fr)

Margaux Wacheux – 06 75 62 26 41 – [margaux.wacheux@plead.fr](mailto:margaux.wacheux@plead.fr)